



L'AUTONOMIE DU MOUVEMENT OLYMPIQUE

LORD COLIN MOYNIHAN

Représentant CNO • British Olympic Association



TEXTE ORIGINAL EN ANGLAIS

Comme nous le savons tous ici, la participation des gouvernements au sport et aux loisirs a augmenté rapidement au cours des premières années du XXI^e siècle. Il y a 50 ans, et même il y a 25 ans, un tel engagement de l'État dans le sport aurait été impensable, mais il fait aujourd'hui partie du paysage quotidien.

Cette tendance ne va pas s'inverser. Nous qui faisons partie de la famille olympique, nous devons travailler en faveur de cette tendance, et non à son encontre. Nous devons être réalistes mais fermes, flexibles et cependant guidés par des principes, pragmatiques mais déterminés. Nous devons accepter qu'à l'ère des réseaux, de l'interconnexion, les frontières entre le sport, la politique et le commerce se chevauchent de plus en plus. Le sport touche tous les domaines de l'activité gouvernementale, des politiques sanitaires et éducatives à la pauvreté et à la prévention des conflits. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que le Mouvement olympique élabore et mette en place des programmes et des politiques, afin de préserver et d'assurer son autonomie.

L'engagement des gouvernements est souvent bien accueilli et nous devons le reconnaître. Dans certains cas cependant, il constitue une ingérence. Pourquoi ? Une des raisons est que le pouvoir universel du sport, la passion et l'enthousiasme qu'il suscite amènent le public sur des voies dont rêvent les politiciens. D'où le désir des gouvernements de s'associer aux réussites sportives et d'en tirer du succès.

Cependant, le cocktail peut se révéler grisant et dangereux. Un gouvernement qui tient les cordons de la bourse dans l'espoir de répandre une poussière d'or olympique sur ses succès électoraux fournit un financement bienvenu au sport, mais l'intrusion peut s'avérer dommageable compte tenu de la mise en place de contrôles réglementaires et de l'élaboration de politiques préjudiciables ; il y a un risque d'ingérence dans la gestion du sport.

Mieux vaut prévenir que guérir, et il incombe à la famille olympique d'établir des relations solides et efficaces avec les gouvernements, fondées sur le respect mutuel de leurs rôles et de l'autonomie des organes sportifs concernés. Cela nous permettra de défendre notre point de vue

avec beaucoup de détermination et de prévenir les atteintes à notre autonomie, dans la mesure du possible.

Ce Congrès, qui se tient à l'initiative de notre président, est pour nous une occasion en or de continuer le travail important qui a déjà été réalisé sur cette question. Je propose que toute approche de l'autonomie s'appuie nécessairement sur deux piliers essentiels : premièrement, l'autonomie du sport doit être une condition préalable indispensable à son développement et à la promotion de ses valeurs, au profit de tous les athlètes ; deuxièmement, le droit à l'autonomie ne signifie pas la liberté absolue sans règles. Les droits entraînent des obligations – nous ne pouvons préserver notre autonomie que si nous le méritons. La bonne gouvernance que nous pratiquons nous-mêmes est un facteur primordial pour garantir que notre autonomie est reconnue et respectée par tous nos partenaires et toutes nos parties prenantes.

Tous les membres de la famille olympique, et en particulier chaque Comité National Olympique (CNO) sans exception, doivent s'efforcer d'être des organisations modernes dont les adhérents sont autonomes, capables de réunir les partenaires des secteurs privé et public et de remplir les objectifs suivants :

- Défendre les valeurs et la marque olympiques sur leur territoire ;
- Renforcer les succès olympiques pour les athlètes de haut niveau, aujourd'hui et à l'avenir ;
- Valoriser leurs membres en renforçant leurs points forts et leurs capacités.

Nous, dans la famille olympique, devons savoir que la construction de relations à long terme avec les principales parties prenantes, sur une base nationale et internationale, peut rapidement devenir déséquilibrée, en particulier si le pouvoir de l'État s'exerce sur un petit CNO, qui n'a pas les moyens financiers ou les effectifs suffisants pour réagir. En outre, nous devons reconnaître que de nombreux CNO sont devenus dépendants des fonds de la loterie ou de l'État pour compléter leurs revenus. Mais nous pouvons aborder ces questions de diverses manières :

Premièrement, nous devons nous-mêmes comprendre ce que nous entendons par la notion d'autonomie, si nous voulons que nos parties constitutives et nos partenaires la respectent. Nous avons besoin d'une définition complète, claire et acceptable.

Deuxièmement, nous devons mettre de l'ordre chez nous. Nous savons que la préservation de l'autonomie dépend dans une large mesure d'une bonne gouvernance au sein du Comité International Olympique (CIO), des CNO et des Fédérations. Le document du CIO, *Principes universels de base de bonne gouvernance du Mouvement olympique et sportif*, est fondamental dans ce processus. Nous devons mener à bien la tâche qui consiste à traduire les principes contenus dans ce document par des termes et des actes concrets ; et assurer que tous les membres de la famille olympique pourront agir sur cette base.

Troisièmement, nous savons qu'une meilleure communication et une plus grande coopération au sein du Mouvement olympique nous aideront à régler nos conflits internes et empêcheront la mise en place par les gouvernements de politiques axées sur le principe « diviser pour mieux régner ». L'établissement du Réseau olympique et sportif a été une première étape fondamentale. Ce Congrès nous offre une occasion primordiale de mettre en évidence la nécessité de s'appuyer sur cette initiative.



Quatrièmement, la nécessité d'une meilleure communication et d'une plus grande coopération s'étend à nos relations avec les gouvernements, notamment grâce à la mise en place d'un mécanisme du CIO pour lancer une campagne globale visant à expliquer aux gouvernements ce qu'est le Mouvement olympique. Les CNO doivent travailler directement avec les gouvernements et les organes publics.

Souvent, le désaccord et l'incompréhension peuvent être suscités par les termes vagues, imprécis, du lexique politique. Par exemple, si le traité de Lisbonne est adopté, les références à la « spécificité du sport » pourraient donner lieu à de longues négociations axées sur l'ingérence des gouvernements, et non sur l'apport potentiel de multiples bénéfices pour le sport, basés sur la pleine reconnaissance de l'autonomie du Mouvement olympique.

Cinquièmement, tous les membres de la famille olympique, et en particulier les CNO qui ont des liens directs avec leurs gouvernements, doivent assurer que leur propre autonomie est inscrite dans les mémorandums d'accord et la législation qui concernent la gestion du sport dans leurs pays.

Enfin, le CIO et les Fédérations Internationales (FI) ont la possibilité de collaborer étroitement afin de mettre sur pied un système permanent d'échange d'informations entre les membres du Mouvement olympique, en cas de situations conflictuelles, et de soutenir l'autonomie des CNO. Les mots d'ordre devraient être analyse, prévention et action conjointe. Il vaut mieux adopter une approche unifiée, beaucoup plus efficace, que laisser les CNO se défendre eux-mêmes contre le pouvoir d'institutions gouvernementales hostiles.

Ces enjeux définiront les relations entre les institutions gouvernementales et la famille olympique pour les années à venir. Les deux premiers séminaires du CIO sur l'autonomie du Mouvement olympique nous ont mis sur cette voie. Mais nous avons encore beaucoup à faire pour préserver notre autonomie et ce n'est que par une action concertée que nous créerons une bonne dynamique entre un Mouvement olympique fort, en expansion, et l'influence croissante des gouvernements dans le monde du sport olympique.

Engageons-nous aujourd'hui à utiliser ce Congrès pour travailler ensemble en vue d'assurer un avenir autonome et harmonieux pour l'ensemble de la famille olympique, et à commencer le travail minutieux qui est tellement nécessaire pour atteindre cet objectif.